

Bruxelles, le 7 mai 2025
(OR. en)

6509/25
ADD 2

EDUC 41
JEUN 24
SOC 95
DIGIT 31

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur des pratiques inclusives centrées sur l'apprenant dans les domaines de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de l'enseignement scolaire - <i>Approbation</i> - <i>Déclaration de la Suède</i>

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Suède concernant la question visée en objet.

Déclaration de la Suède relative aux conclusions du Conseil sur des pratiques inclusives centrées sur l'apprenant dans les domaines de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de l'enseignement scolaire

La Suède tient à expliquer pourquoi elle ne souscrit pas entièrement au contenu des conclusions du Conseil sur des pratiques inclusives centrées sur l'apprenant dans les domaines de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de l'enseignement scolaire. Cela étant, la Suède ne s'oppose pas à l'approbation de ces conclusions.

La loi suédoise sur l'éducation dispose clairement que tous les enfants et élèves, quel que soit le type d'établissement scolaire ou d'accueil post scolaire, doivent bénéficier des conseils et de la stimulation dont ils ont besoin pour leur apprentissage et leur développement personnel. Les élèves qui, en raison d'un handicap, ont des difficultés à satisfaire aux différents critères de notation ou aux critères pertinents d'évaluation des connaissances devraient bénéficier d'un soutien visant à compenser autant que possible les conséquences de leur handicap. Par ailleurs, la Suède est l'un des pays ayant mis en œuvre de longue date un programme inclusif solide dans le domaine de l'éducation, les politiques inclusives faisant partie intégrante de la théorie comme de la pratique de l'éducation en Suède. L'expérience de la Suède montre que, s'il y a un temps et un lieu pour l'éducation inclusive, celle-ci peut également se révéler contre-productive. Lorsqu'un enseignant doit mettre en place des mesures de soutien distinctes pour plusieurs élèves différents au sein d'une même classe, il existe un risque que l'inclusion, à savoir un enseignement dispensé à tous les élèves en même temps, se transforme en réalité en exclusion, étant donné que des élèves ne bénéficient pas, en pratique, du soutien personnalisé dont ils ont besoin.

Le gouvernement suédois souhaite dès lors souligner qu'il ne va pas de soi que tous les élèves ayant besoin de mesures de soutien en bénéficient au mieux dans le cadre de l'enseignement ordinaire ou dans des classes ordinaires. Dans certains cas, des mesures de soutien doivent être mises en place en dehors de l'enseignement ordinaire. Il peut s'agir de mesures visant à améliorer les compétences de base en lecture et en écriture, mais aussi du soutien d'enseignants en éducation spécialisée, de l'accès à un enseignement en petits groupes ou de l'accès des élèves à des services de santé de qualité.

C'est pourquoi la Suède tient à souligner que les conclusions du Conseil proposées ne reflètent pas de manière adéquate la complexité et les nuances qui caractérisent les pratiques scolaires au quotidien.
